

APPEL UNITAIRE RÉGIONAL



Tous en grève le 6 juillet pour récupérer notre argent

Dans un contexte de sortie de crise sanitaire et de conflit en Ukraine, l'inflation atteint des records à plus de 5,2% et pourrait atteindre un niveau historique de près de 10% d'ici la fin 2022.

Cette hausse fulgurante des prix cache des disparités qui impactent d'autant plus fortement le pouvoir d'achat des salariés dans leur quotidien :

- Prix de carburants qui flambent.
- Prix des matières premières et des produits de première nécessité qui explosent.
- Etc...

De plus en plus de salariés de toutes entreprises n'arrivent plus à finir le mois et s'organisent dans des luttes, seul moyen de contraindre le patronat à répondre aux revendications légitimes des travailleurs à pouvoir vivre dignement.

Cette réalité est encore plus douloureuse pour les cheminots qui ont subi 8 années de gel de leur salaire.

Depuis 2014, c'est plus de 12 % de perte de pouvoir d'achat et cela pourrait atteindre plus de 20% à la fin de l'année 2022 si nous restons sagement à attendre une direction refusant de recevoir les OS, méprisant donc au passage les cheminots.

Il nous revient donc d'aller chercher, ensemble, les conditions nécessaires pour vivre dignement. C'est pourquoi

La CGT, SUD-Rail et la Cfdt appellent les cheminots à la grève Mercredi 6 juillet 2022 pour exiger :

- Des mesures de rattrapage salariales de l'inflation et un report systématique de la hausse du SMIC sur l'ensemble de la grille ;
- Une augmentation générale des salaires et la revalorisation des primes de travail ;
- Une revalorisation de l'ensemble des allocations, gratifications et indemnités pour tenir compte de la hausse des prix ;
- Dans cette année particulière, au moins un rendez-vous salarial avant la fin de l'été et ensuite avant la fin de l'année.

DÈS AUJOURD'HUI, POSONS MASSIVEMENT LES DII ET MOBILISONS NOUS !!!

Préavis de grève tous services couvrant la période du mardi 05 juillet 2022 à 19H00 au jeudi 07 juillet 2022 à 08H00.

Soyons nombreuses et nombreux à participer aux rassemblements aux heures et lieux habituels des sites de la région